



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Note à l'attention des candidats **CAP Accompagnant éducatif petite enfance** **Session 2020**

(Modalités : Epreuves Ponctuelles Terminales)

Cette note concerne les candidats suivants :

CANDIDAT RELEVANT D'UN ÉTABLISSEMENT PRIVE HORS CONTRAT

CANDIDAT RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

CANDIDAT RELEVANT D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS NON HABILITE (CFA)

CANDIDAT EN FORMATION CONTINUE (HORS GRETA)

CANDIDAT INDIVIDUEL

L'arrêté du 22 février 2017 porte création du CAP Accompagnant éducatif petite Enfance. Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite Enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel, dispense d'épreuves...) sont précisées par cet arrêté.

Vous pouvez consulter ces informations sur le site internet : <http://eduscol.education.fr/les-diplômes-professionnels.html>, cliquer sur l'onglet « le certificat d'aptitude professionnel » puis sur « liste des spécialités de CAP ». Choisir « Accompagnant éducatif petite enfance ».

1- L'INSCRIPTION

1.1 Candidats relevant de l'enseignement à distance et candidats individuels.

Pour les candidats de l'Académie de Corse, le registre des préinscriptions pour la session **2020** sera ouvert du **lundi 14 octobre 2019 à partir de 14 h 00 au vendredi 22 novembre 2019 à 17h00**.

Les préinscriptions seront faites uniquement par internet à l'adresse suivante : <http://www.ac-corse.fr/>

Les préinscriptions seront suivies d'une confirmation d'inscription. Cette **confirmation d'inscription** vous sera **envoyée par mail** ; dument vérifiée, datée, signée et accompagnée des pièces demandées, elle devra impérativement être **retournée au service des examens avant le vendredi 13 décembre 2019**. Les candidats qui ne retourneraient pas cette confirmation dans les délais seront définitivement écartés pour la session **2020**.

1.2 Candidats relevant d'un établissement privé hors contrat ou d'un CFA non habilité.

L'établissement d'accueil procède à l'inscription et adresse les confirmations dument vérifiées, datées, signées et accompagnées des pièces demandées au service des examens du Rectorat de l'Académie de Corse.

2- LA REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU AUX EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

Le référentiel du CAP AEPE précise **les lieux** de PFMP ou d'expériences professionnelles pour présenter les épreuves du CAP AEPE :

- Epreuve professionnelle EP1 - Une PFMP d'au moins quatre semaines ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en EAJE¹ ou auprès d'un assistant maternel agréé ou d'un organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans ;
- Epreuve professionnelle EP2 - Une PFMP d'au moins quatre semaines ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM² (moins de 6 ans) est exigée pour présenter l'épreuve EP2.
-

Les lieux de PFMP, supports des épreuves EP1 et EP2 doivent être différents.

Pour information, aucune PFMP ou expérience professionnelle n'est exigée pour présenter l'épreuve professionnelle EP3.

Comment préparer son inscription ?

Selon la situation du candidat, les exigences de durée sont différentes.

1°) En fonction de sa situation, le candidat **repère l'annexe** à compléter (cf. tableau relatif aux exigences de périodes de formation en milieu professionnel et expériences professionnelles)

2°) le candidat retourne cette annexe dûment complétée et les pièces justificatives selon les modalités suivantes :
Le candidat envoie au centre d'examen l'annexe correspondant à sa situation dûment complétée (sans rature, ni surcharge) accompagnée des pièces justificatives.

Les documents doivent être adressés avec **accusé de réception** pour **le lundi 04 mai 2020** (cachet de la poste faisant foi).

En l'absence d'attestations de PFMP ou d'expérience professionnelle conformes aux exigences des épreuves et fournies à la date du lundi 04 mai 2020, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

La liste des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) est donnée par l'article R2324-17 du code de la santé publique :

- 1° Les établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits " crèches collectives " et " haltes garderies ", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits " services d'accueil familial " ou " crèches familiales " ;
- 2° Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits " crèches parentales " ;
- 3° Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits " jardins d'enfants " ;
- 4° Les établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places, dits " micro-crèches "

² ACM : accueil collectif de mineurs

Tableau relatif aux exigences de périodes de formation en milieu professionnel et expériences professionnelles

Les PFMP et expériences professionnelles doivent être postérieures au **01 janvier 2017**.

Les candidats ayant déjà présenté l'une des épreuves (EP1 ou EP2) doivent obligatoirement fournir les justificatifs correspondants.

Epreuves du CAP EAPE		EP1 : accompagner le développement du jeune enfant	EP2 : exercer son activité en milieu collectif	Annexes
Lieux de PFMP et/ou d'expérience professionnelle		avec des enfants de moins de 3 ans : -en EAJE (<i>établissement d'accueil de jeunes enfants</i>) -et/ou chez un AMA (<i>assistant maternel agréé</i>) -et/ou dans un organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	avec des enfants de moins de 6 ans : -en école maternelle -et/ou en EAJE (<i>établissement d'accueil de jeunes enfants</i>) -et/ou en ACM (<i>accueil collectifs de mineurs</i>)	Documents à imprimer et à compléter
Statut				
Candidats CNED réglementé et Candidats de la formation continue hors Greta		Au moins 3 semaines de PFMP ou 96h	Au moins 3 semaines de PFMP ou 96h	Annexe 1
		Total 14 semaines (448 h) dont 8 semaines (256h) dans un des deux domaines		
Candidat sans expérience professionnelle		7 semaines de PFMP ou 224h	7 semaines de PFMP ou 224h	Annexe 1 bis
Candidat avec expérience professionnelle	AMA ou organismes de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	Certificat de travail de 11 semaines minimum ou 352h	Au moins 3 semaines de PFMP ou 96h	Annexe 2
	EAJE	Certificat de travail de 12 semaines minimum ou 384 h		Annexe 3
	Ecole maternelle ou ACM (<6 ans)	Au moins 3 semaines de PFMP ou 96h	Certificat de travail de 11 semaines minimum ou 352h	Annexe 4
	Expérience dans les 2 secteurs	Certificat de travail de 12 semaines minimum ou 384h	Certificat de travail de 12 semaines minimum ou 384h	Annexe 5
Candidat de l'apprentissage (CFA non habilité au CCF) Candidat sous contrat de professionnalisation		Au moins 3 semaines de PFMP si le lieu d'apprentissage n'offre pas cette prestation	Au moins 3 semaines de PFMP si le lieu d'apprentissage n'offre pas cette prestation	Annexe 6
Candidat dispensé d'EP1 (BEPA SAP, CAPA SAPVER, ADVF)		Dispense	Au moins 3 semaines de PFMP ou 96h	Annexe 7 Tableau 2
Candidat dispensé d'EP2 (CP JEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne))		Au moins 3 semaines de PFMP ou 96h	Dispense	Annexe 7 Tableau 1

1 semaine = 32h minimum

Pour l'expérience professionnelle : Notion de temps plein / temps partiel : temps plein pendant 6 mois (au cours de l'année précédant l'examen) OU temps partiel pendant 1 an (au cours des 2 années précédant l'examen)

PFMP : période de formation en milieu professionnel

EAJE : établissement d'accueil de jeunes enfants

AMA Assistant(e) maternel(e) agréé(e) : Accueil à domicile

MAM : Maison d'assistant(e) maternel(le)

ACM accueil collectifs de mineurs

3- L'EVALUATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL

Pour obtenir le domaine professionnel, le candidat doit avoir une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

3.1 L'épreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant ».

Coefficient 7 (dont 1 pour la Prévention Santé Environnement)

EP1.A - Accompagner le développement du jeune enfant – coef. 6.

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

L'épreuve prend appui sur une PFMP d'au moins 4 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans répondant aux exigences indiquées dans l'annexe relative aux PFMP. L'épreuve peut également prendre appui sur une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en EAJE ou dans le contexte d'intervention professionnel du domicile.

Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle au sein des structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 et l'EP2 doivent réaliser les 14 semaines de PFMP prévues dans l'annexe PFMP.

Transmission des pièces justificatives relatives aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et/ou à l'expérience professionnelle :

Le candidat envoie par courrier **recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi) au centre d'examen l'annexe correspondant à sa situation, dûment complétée (sans rature, ni surcharge) accompagnée des pièces justificatives, pour **le lundi 04 mai 2020**.

- Candidats libres 2A / CNED : **Mme OTTAVIANI Valérie Secrétaire d'examen**
S/c du Chef d'établissement du LP Finosello
Av. Maréchal Lyautey BP 581
20189 AJACCIO CEDEX 2

- Candidats libres / CNED Porto-Vecchio : **Mme FIORAMONTI Amandine**
Sartène, Propiano S/c du Chef d'établissement du LPO Jean-Paul de Rocca-Serra
Route de l'Ospedale – BP 140
20538 PORTO VECCHIO CEDEX

- Candidats libres 2B / CNED : **Mme PAOLI Cécile Secrétaire d'examen**
S/c du Chef d'établissement du LP Fred Scamaroni
Cité Technique de Montesoro Rue du 4^{ème} DMM
20600 BASTIA

En l'absence d'attestations de PFMP ou d'expérience professionnelle conformes aux exigences des épreuves et fournies à la date du 04 mai 2020, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré. Les PFMP doivent donc être impérativement achevées pour la mi-avril 2020.

Le candidat présente **deux fiches** : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Les deux fiches présentent : - le contexte d'intervention, - la description des activités.

Présentation des deux fiches relatives à l'épreuve EP1.A

Les noms, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche.

Des modèles d'en-tête de fiches sont accessibles via les liens suivants : [http:// www.ac-corse.fr/rubrique](http://www.ac-corse.fr/rubrique) « **EXAMENS CONCOURS** » **située en milieu de page à droite de votre écran et sélectionner la « note aux candidats » pour le CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE.**

Fiche 1 : REALISATION D'UN SOIN AU QUOTIDIEN (1 page maximum sans annexe, soit 1 page A4 recto)

Fiche 2 : ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES (1 page maximum sans annexe, soit : 1 page A4 recto)

Le candidat devra se présenter avec trois exemplaires de ses fiches le jour de l'épreuve.

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat se verra attribuer zéro à cette épreuve.

EP1.B - Prévention santé environnement

Epreuve écrite – Durée : 1h – Coef. 1

L'épreuve de PSE évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

Le sujet se compose de 2 parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4 :

Première partie : Elle permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie : Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel et d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

3.2 L'épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif »

Epreuve écrite d'une durée d'1 h 30 – Coef.4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

Une PFMP d'au moins quatre semaines ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans) est exigée pour présenter l'épreuve EP2.

Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle au sein des structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 et l'EP2 doivent réaliser les 14 semaines de PFMP prévues dans l'annexe PFMP.

Transmission des pièces justificatives relatives aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et/ou expérience professionnelle :

Le candidat envoie par courrier **recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi) au centre d'examen (cf. adresse EP1) l'annexe correspondant à sa situation dûment complétée (sans rature, surcharge) accompagnée des pièces justificatives, pour le **lundi 04 mai 2020**.

En l'absence d'attestations de PFMP ou d'expérience professionnelle conformes aux exigences des épreuves et fournies à la date du lundi 04 mai 2020, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré. Les PFMP doivent donc être impérativement achevées pour la mi-avril 2020.

3.3 L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes – Coef. 4

Temps de préparation éventuel : 1 h 30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Le temps de préparation dans cette situation est de 1h30.

L'arrêté du 22 février 2017 prévoit la possibilité pour les assistant(es) maternel(s) agréé(s) (AMA) et les employés à domicile de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte professionnel d'intervention du domicile.

L'AMA ou l'employé à domicile qui fait **ce choix au moment de l'inscription au diplôme**, de dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par la Rectrice (5 pages au maximum).

Transmission du projet d'accueil par les AMA ou les employés à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription :

Le candidat devra envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), **2 exemplaires** de son projet d'accueil, **au plus tard le lundi 04 mai 2020** au centre d'examen (cf. adresse EP1).

Le candidat devra se présenter avec **un exemplaire** du Projet d'accueil **le jour de l'épreuve**.

En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par la rectrice, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve.

4 - DIPLOMES PERMETTANT DE BENEFICIER DE DISPENSES D'EPREUVES

4.1 Dispenses d'épreuves professionnelles

Arrêté du 22 août 2018, modifiée par arrêté du 29 mars 2019.

Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel JEPS Animateur d'activités et de vie quotidienne (CP JEPS)	Titre Assistant(e) de vie aux familles	BEPA Services aux personnes (BEPA SAP)	CAP Services aux personnes et vente en espace rural (CAPA SAPVER)	BEP Accompagnement, soins et services à la personne (BEP ASSP)	Mention complémentaire Aide à domicile
Ministère responsable de la certification	Sports	Emploi	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Education nationale et jeunesse	Education nationale et jeunesse
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant		Dispense	Dispense		Dispense	
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	Dispense				Dispense	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

4.2 Dispenses d'épreuves des domaines généraux et de l'EPS

Arrêté du 23 juin 2014

Si le candidat est titulaire d'un diplôme indiqué ci-dessous, il peut être dispensé des épreuves générales (Français/histoire-géo/enseignement civique et moral, Maths/sciences physiques et chimiques, éducation physique et sportive)

- **CAP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BEP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BAC, BP, BTS, DAEU** ou examen spécial d'entrée à l'université
- Diplôme ou titre enregistré au moins de **niveau 4** de qualification dans le RNCP...
- Certification délivrée dans un état membre de **l'union européenne** classée au moins de niveau 4

Les candidats individuels ou en formation continue peuvent lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS.

Cas particulier des diplômes étrangers :

*La certification doit être délivrée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace européen ou de l'Association européenne de libre-échange et classée à un niveau correspondant au moins au **niveau 4** du cadre européen des certifications (CEC) et comprenant au moins une épreuve passée **en langue française**. Sans justification de cette qualification en langue française, ces candidats seront dispensés, de l'unité de mathématiques-sciences physiques et chimiques et de l'unité d'éducation physique et sportive.*

Situations : Candidat relevant de l'enseignement à distance (CNED) réglementé - Candidat de la formation professionnelle continue (hors Greta) sans expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance.

Nom de naissance : Date de naissance :
Nom usuel : Prénom :

Attestations de périodes de formation en milieu professionnel - A compléter par les responsables des structures.

Exigence : Total de 14 semaines à temps plein (minimum 32h par semaine, soit 448h) dont

3 semaines au moins (96h) dans les structures permettant de présenter l'EP1 (tableau 1)

ET 3 semaines au moins (96h) dans les structures permettant de présenter l'EP2 (tableau 2).

Tableau 1 : PFMP pour présenter l'EP1

Nom et adresse, cachet de l'établissement (obligatoire)	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période	Nom et signature du responsable (obligatoire)
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistante maternelle agréée ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, liste des justificatifs à produire au verso du document.

Tableau 2 : PFMP pour présenter l'EP2

Nom et adresse, cachet de l'établissement (obligatoire)	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et signature du responsable (obligatoire)
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Partie réservée à l'administration

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ		OUI	NON
14 semaines au total			
Minimum 3 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans pour EP1			
Minimum 3 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (enfants de moins de 6 ans) pour EP2			
PFMP réalisées dans les 3 années qui précèdent la session d'examen			

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

La date limite de retour de l'annexe et des justificatifs, ainsi que les modalités d'envoi sont précisées dans la note aux candidats.

Conserver un double de cette attestation.

Joindre les justificatifs

Justificatifs à joindre

Cocher les cases correspondantes

Nom de naissance : Date de naissance :
Nom usuel : Prénom :

Pour tous les candidats :

- Attestations de PFMP (une attestation par structure obligatoirement)

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental ;
 Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

- Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007)

OU

- Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)

- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

- Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Annexe 1 bis (document à dupliquer si nécessaire)

Situation : Candidat individuel sans expérience professionnelle.

Nom de naissance : Date de naissance :
 Nom usuel : Prénom :

Attestations de périodes de formation en milieu professionnel - A compléter par les responsables des structures.

Exigence : Total de 14 semaines à temps plein (minimum 32h par semaine, soit 448h) dont
 7 semaines au moins (224h) dans les structures permettant de présenter l'EP1 (tableau 1)
 ET 7 semaines au moins (224h) dans les structures permettant de présenter l'EP2 (tableau 2).

Tableau 1 : PFMP pour présenter l'EP1

Nom et adresse, cachet de l'établissement (obligatoire)	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période	Nom et signature du responsable (obligatoire)
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, liste des justificatifs à produire au verso de ce document.

Tableau 2 : PFMP pour présenter l'EP2

Nom et adresse, cachet de l'établissement (obligatoire)	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et signature du responsable (obligatoire)
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Partie réservée à l'administration

CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
14 semaines au total		
7 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans pour EP1		
7 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (enfants de moins de 6 ans) pour EP2		
PFMP réalisées dans les 3 années qui précèdent la session d'examen		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

La date limite de retour de l'annexe et des justificatifs, ainsi que les modalités d'envoi sont précisées dans la note aux candidats.

Conserver un double de cette attestation.

Joindre les justificatifs

Justificatifs à joindre

Cocher les cases correspondantes

Nom de naissance : Date de naissance :
Nom usuel : Prénom :

Pour tous les candidats :

- Attestations de PFMP (une attestation par structure obligatoirement)

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental ;
 Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

- Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007)

OU

- Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)

- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

- Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Annexe 2 (document à dupliquer si nécessaire)

Situations : Candidat ayant une expérience professionnelle :
 d'assistant (e) maternel(le) agréé(e)
 de garde d'enfants de moins de 3 ans dans un organisme de services d'aide à la personne agréé.

Nom de naissance : Date de naissance :
 Nom usuel : Prénom :

Expériences professionnelles acquises dans le secteur de la petite enfance. A compléter

Exigence : Total de 11 semaines à temps plein (32h par semaine, soit 352h) – Joindre les justificatifs d'expérience professionnelle.

Tableau 1 : Expérience professionnelle pour présenter l'EP1

Nom et adresse de l'employeur	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : ou Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : ou Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : ou Total en heures :

Attestations des périodes de formation en milieu professionnel. A compléter par les responsables des structures.

Exigence : 3 semaines minimum (96h) à temps plein en EAJE ou en ACM ou en école maternelle.

Tableau 2 : PFMP pour présenter l'EP2

Nom et adresse de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et prénom du responsable
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Partie réservée à l'administration

	CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
Certificats de travail de 11 semaines minimum – pour EP1			
Minimum 3 semaines en EAJE ou en ACM ou en école maternelle (enfants de moins de 6 ans) - pour EP2			
PFMP réalisées dans les 3 années qui précèdent la session d'examen			

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré

La date limite de retour de l'annexe et des justificatifs, ainsi que les modalités d'envoi sont précisées dans la note aux candidats. Conserver un double de cette attestation.

Joindre les justificatifs

Justificatifs à joindre

Cocher les cases correspondantes

Nom de naissance : Date de naissance :
Nom usuel : Prénom :

Pour tous les candidats :

- Attestations de PFMP (une attestation par structure obligatoirement)

Pour l'assistant(e) maternel(le) agréé(e)

- Copie de l'agrément délivré par le Conseil départemental
- Contrats d'accueil d'enfants précisant la période (au moins 5 ans) et le nombre d'heures
- Bulletins de salaire justifiant de 384 h minimum

Pour les gardes à domicile employées par un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;
- Contrat de travail de l'organisme employeur
- Contrat d'accueil d'enfants de moins de 3 ans précisant la période et le nombre d'heures
- Bulletins de salaire justifiant de 384 h

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Annexe 3 (document à dupliquer si nécessaire)

Situation : Candidat ayant une expérience professionnelle en EAJE (établissements d'accueil de jeunes enfants)

Nom de naissance : Date de naissance :
Nom usuel : Prénom :

Expériences professionnelles acquises dans le secteur de la petite enfance.

Exigence : Total de 12 semaines à temps plein (32h par semaine)

Joindre les justificatifs d'expérience professionnelle : certificats de travail et bulletins de salaire.

Tableau : Expérience professionnelle permettant de présenter l'EP1 et l'EP2

Nom et adresse de l'employeur et de la structure	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :

Justificatifs à joindre

Cocher les cases correspondantes

Pour tous les candidats :

Contrat de travail

Bulletins de salaire justifiant de 384h minimum

Partie réservée à l'administration

	CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
Certificats de travail de 12 semaines – pour EP1 et EP2			

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré

La date limite de retour de l'annexe et des justificatifs, ainsi que les modalités d'envoi sont précisées dans la note aux candidats.

Conserver un double de cette attestation.

Joindre les justificatifs

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Annexe 4 (document à dupliquer si nécessaire)



RÉGION ACADÉMIQUE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Situation : Candidat ayant une expérience professionnelle en école maternelle ou en ACM (accueil collectif pour mineurs)

Nom de naissance : Date de naissance :
Nom usuel : Prénom :

Expériences professionnelles acquises dans le secteur de la petite enfance.

Exigence : Total de 11 semaines à temps plein (32h par semaine ou 352h).

Joindre les justificatifs d'expérience professionnelle : certificats de travail et bulletins de salaire.

Tableau 1 : Expérience professionnelle pour présenter l'EP2

Nom et adresse de l'employeur et de la structure	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :

Attestations des périodes de formation en milieu professionnel. A compléter par les responsables des structures.

Exigence : 3 semaines minimum (96h) à temps plein en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans.

Tableau 2 : PFMP pour présenter l'EP1

Nom et adresse de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et prénom du responsable
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Partie réservée à l'administration

	CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
Certificats de travail de 11 semaines – pour EP2			
Minimum 3 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans - pour EP1			

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré

La date limite de retour de l'annexe et des justificatifs, ainsi que les modalités d'envoi sont précisées dans la note aux candidats.
Conserver un double de cette attestation.

Joindre les justificatifs

Justificatifs à joindre

Cocher les cases correspondantes

Nom de naissance : Date de naissance :
Nom usuel : Prénom :

Pour tous les candidats :

- Attestations de PFMP (une attestation par structure – obligatoirement)
- Contrat de travail de l'organisme employeur précisant les missions
- Bulletins de salaire justifiant de 384h minimum

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental ;
- Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

- Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007)

OU

- Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)
- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

- Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance
- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Annexe 5 (document à dupliquer si nécessaire)

Situation : candidat ayant une expérience professionnelle dans les deux secteurs (accueil collectif et accueil individuel).

Nom de naissance : Date de naissance :
 Nom usuel : Prénom :

Expériences professionnelles acquises dans le secteur de la petite enfance. A compléter

Joindre les certificats de travail ou les justificatifs de salaire à ce document

Tableau 1 : Expérience professionnelle d'au moins 12 semaines pour présenter l'EP1

Nom et adresse de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période	Total
	<input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du :/...../..... au :/...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :
	<input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du :/...../..... au :/...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :

Tableau 2 : Expérience professionnelle d'au moins 12 semaines pour présenter l'EP2

Nom et adresse de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Total
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../.....	Nb de semaines : Nb d'heures :

Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, liste des justificatifs à produire au verso de ce document.

Partie réservée à l'administration

	CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP1			
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP2			
Justificatifs d'agrément d'assistant(e) maternel(le) ou service de garde à domicile			

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré
La date limite de retour de l'annexe et des justificatifs, ainsi que les modalités d'envoi sont précisées dans la note aux candidats.
Conserver un double de cette attestation.

Joindre les justificatifs

Justificatifs à joindre

Cocher les cases correspondantes

Pour l'assistant(e) maternel(le) agréé(e)

- Copie de l'agrément délivré par le Conseil départemental
- Contrats d'accueil d'enfants accueil d'enfant(s) précisant la période (depuis au moins cinq ans) et le nombre d'heures
- Bulletins de salaire justifiant de 384h minimum

Pour les gardes à domicile employé(e)s par un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans
- Contrat de travail de l'organisme employeur
- Contrat d'accueil d'enfant(s) de **moins de 3 ans** précisant la période et le nombre d'heures
- Bulletins de salaire justifiant de 384h minimum

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Annexe 6 (document à dupliquer si nécessaire)

Situation : Candidat sous contrat d'apprentissage.
 Candidat sous contrat de professionnalisation

Nom de naissance : Date de naissance :

Nom usuel : Prénom :

Récapitulatif à renseigner – *Joindre la copie du (des) contrat(s) d'apprentissage.*

Le candidat ayant signé des contrats d'apprentissage successifs renseigne une ligne par contrat

Nom et adresse de l'employeur	Type de structure	Période	Nom du responsable
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :	
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :	

Attestations de complément de formation - A compléter par les responsables des structures.

Si l'entreprise n'offre pas tous les aspects de la formation, le candidat effectue un complément de formation de 3 semaines minimum dans une autre entreprise Article R-6223-10 du Code du travail.

Suivant la situation : 3 semaines au moins (96h) pour présenter l'EP1 ou 3 semaines au moins (96h) pour présenter l'EP2.

Pour présenter l'EP1

Nom et adresse, cachet de l'établissement (obligatoire)	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période	Nom et signature du responsable (obligatoire)
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :	

Pour présenter l'EP2

Nom et adresse, cachet de l'établissement (obligatoire)	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et signature du responsable (obligatoire)
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :	

Partie réservée à l'administration

	CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
Copie du ou des contrat(s) d'apprentissage			
Attestation de formation en milieu professionnel de 3 semaines minimum si l'entreprise qui emploie l'apprenti n'offre pas tous les aspects de la formation			

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

La date limite de retour de l'annexe et des justificatifs, ainsi que les modalités d'envoi sont précisées dans la note aux candidats. *Conserver un double de cette attestation.*

Joindre les justificatifs.

Justificatifs à joindre

Cocher les cases correspondantes

Nom de naissance : Date de naissance :
Nom usuel : Prénom :

Pour tous les candidats :

- Certificat de travail précisant le statut (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, ...)
- Attestations de l'organisme employeur précisant les missions (obligatoire)
- Attestations de PFMP (dans le cas d'un complément de formation)

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Annexe 7 (document à dupliquer si nécessaire)

Situation : Candidat bénéficiant d'une dispense.

Nom de naissance : Date de naissance :
 Nom usuel : Prénom :

Attestations de périodes de formation en milieu professionnel - A compléter par les responsables des structures.

Exigence : Selon la dispense ;

3 semaines au moins (96h) dans les structures permettant de présenter l'EP1 (tableau 1)

OU 3 semaines au moins (96h) dans les structures permettant de présenter l'EP2 (tableau 2).

Tableau 1 : PFMP pour présenter l'EP1

Nom et adresse, cachet de l'établissement (obligatoire)	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période	Nom et signature du responsable (obligatoire)
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, liste des justificatifs à produire au verso de ce document.

Tableau 2 : PFMP pour présenter l'EP2

Nom et adresse, cachet de l'établissement (obligatoire)	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et signature du responsable (obligatoire)
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures :	

Partie réservée à l'administration

	CONTRÔLE DE CONFORMITE	
	OUI	NON
Justificatif de diplôme		
3 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans pour EP1 OU 3 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (enfants de moins de 6 ans) pour EP2		
PFMP réalisées dans les 3 années qui précèdent la session d'examen		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

La date limite de retour de l'annexe et des justificatifs, ainsi que les modalités d'envoi sont précisées dans la note aux candidats.

Conserver un double de cette attestation.

Joindre les justificatifs

Justificatifs à joindre

Cocher les cases correspondantes

Nom de naissance : Date de naissance :
Nom usuel : Prénom :

Pour tous les candidats :

- Justificatif de diplôme
- Attestations de PFMP (une attestation par structure obligatoirement)

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental ;
- Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

- Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007)

OU

- Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)
- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

- Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance
- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)



RÉGION ACADÉMIQUE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



En trois exemplaires le jour de l'épreuve

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance - SESSION 2020

FICHE N°1 – REALISATION D'UN SOIN AU QUOTIDIEN <i>(enfants moins de 3 ans)</i>		
Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant		
Nom de naissance :		Centre d'épreuve : Lycée
Nom :	Prénom :	Jour et heure de convocation : Le.....àh.....

(1 Recto maximum)



RÉGION ACADÉMIQUE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



En trois exemplaires le jour de l'épreuve

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance - SESSION 2020

**FICHE N°2 – ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES
APPRENTISSAGES**
(enfants de moins de 3 ans)

Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Nom de naissance :		Centre d'épreuve : Lycée
Nom :	Prénom :	Jour et heure de convocation : Le.....àh.....

(1 Recto maximum)